

Le Journal des Arts.fr

Nouvelles mesures de soutien en faveur des artistes et galeries

Le CNAP crée un fonds d'urgence et augmente son budget d'acquisition. Les artistes sont éligibles au fonds de solidarité.



Béatrice Salmon devant l'œuvre de Claude Closky, *Sans titre (Marabout)*, 1997.
© Photo Ministère de la Culture / Claude Closky / CNAP

Une semaine après l'annonce des **mesures de soutien** au secteur culturel par la Rue de Valois, le **ministre** a fait part de nouvelles mesures tandis que Centre national des arts plastiques (CNAP) a indiqué les mesures concrètes qu'il allait prendre pour la filière.

Les artistes-auteurs sont éligibles au fonds de solidarité d'1 milliard d'euros qui a été présenté en Conseil des ministres des 25 et 27 mars. Concrètement, ils pourront bénéficier d'une aide jusqu'à 1 500 €, obtenir un report ou étalement du paiement de leurs loyers, factures d'eau, d'électricité ainsi que de leurs dettes fiscales ou sociales.

De son côté le Centre national des arts plastiques, qui est l'opérateur de l'Etat dans les arts plastiques, va mettre en place un fonds d'urgence spécifique de 500 000 € pour aider les artistes mais aussi les commissaires d'exposition et critiques d'arts, pénalisés par l'annulation des expositions, résidences ou commissariats en raison de l'**épidémie du Covid-19**. Les modalités pratiques pour bénéficier de cette aide seront annoncées par le CNAP la semaine prochaine.

Les artistes, auteurs et indépendants, membres des diverses commissions du CNAP seront rémunérés (le montant n'a pas été précisé). Le CNAP envisage par ailleurs de pérenniser cette mesure.

Une session exceptionnelle de la commission d'acquisition et de commande, dotée d'un budget de 600 000 € sera organisée en juin prochain. Les **galeries françaises** qui ont dû annuler leurs expositions ou leur participation à une foire durant la période de confinement auront ainsi la possibilité de présenter à l'acquisition les œuvres de deux artistes de la scène française.

Ces mesures sont additionnelles et complémentaires aux dispositifs habituels de l'opérateur du ministère de la Culture dans les arts plastiques. Elles sont financées par une augmentation de 2 M€ de la dotation de l'Etat au CNAP. L'aide nouvelle aux artistes, commissaires et critiques double l'aide directe habituelle aux artistes. Avec la séance exceptionnelle de juin prochain, le budget annuel d'acquisition augmente de plus d'un tiers.

Parallèlement, le CNAP poursuit la mise en œuvre de ses dispositifs habituels en les assouplissant pour tenir compte des retards et empêchements provoqués par le confinement. Les autres commissions sont maintenues tout comme les projets de commandes publiques.

*« Nous allons voulu aller très vite, avec des mesures très pratiques, explique au Journal des Arts **Béatrice Salmon**, la directrice du CNAP. Nous savons que cette crise affecte lourdement un secteur peu structuré avec une mosaïque de situations très différentes, parfois très difficiles, notamment chez les artistes. Ces mesures accompagnent les autres mesures prises par l'Etat pour soutenir les artistes-auteurs et les entreprises en générales dont les galeries. »*